



Carhaix Karacz

Procès-verbal de séance Conseil municipal du 13 mai 2024

L'an 2024, le 13 mai à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Carhaix-Plouguer s'est réuni sous la présidence de Monsieur TROADEC Christian, Maire, en salle du conseil municipal de la mairie, lieu ordinaire de ses séances. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises aux conseillers municipaux le 7 mai 2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés en mairie le 7 mai 2024.

Présents : M. TROADEC Christian, MAIRE,

Mmes : AUFFRET Isabelle, BOUSSARD Laure, GUILLEMOT Hélène, JAFFRÉ Hélène, KERDRAON Anne-Marie, LE GUERN Isabelle, LUCAS Valérie, MAZEAS Jacqueline, PENSIVY Patricia, QUILLEROU Marie-Antoinette, RICHARD Fabienne (à partir de la délibération 2024-44), ROGARD Carole, ZAIED Martine

et MM : AUFFRET Ludovic, BERGOT Bertrand, BRIAND Philippe, COUTELLER Serge, COTTEN Daniel, GUENVER Yves, L'HOPITAL Rémy, PHILIPPE Hervé, YVINEC Jérôme.

Absents ayant donné procuration : BOULANGER Catherine au profit de Serge COUTELLER, BERNARD Joseph au profit de MAZEAS Jacqueline, FAUCHEUX Olivier au profit de COTTEN Daniel, MANAC'H Yann au profit de QUILLEROU Marie-Antoinette, THOMAS Pierre-Yves au profit de BOUSSARD Laure

Absent : CLAUDE Mikaël

Le quorum est atteint.

A été nommée secrétaire : Patricia PENSIVY

Actes rendus exécutoires : après dépôt en PREFECTURE DE QUIMPER

Liste des délibérations :

- | | |
|---------|---|
| 2024-43 | Subventions aux associations 2024 |
| 2024-44 | Participation 2024 pour les séjours pédagogiques des enfants dont la résidence principale est à Carhaix |
| 2024-45 | Candidature Appel à projet « révéler et réinvestir l'architecture en pan de bois » |
| 2024-46 | Achat d'un kilomètre lors du passage de la Redadeg 2024 à Carhaix |
| 2024-47 | « Pôle funéraire public du Centre Bretagne » - Affectation du produit de la cession des métaux - Liste des bénéficiaires du don versé par le crématorium de Carhaix dans le cadre de la valorisation des résidus métalliques issus des crémations |

2024-48	Identifications des ZAE nR sur la commune de Carhaix-Plouguer
2024-49	Motion de soutien aux défenseurs de l'hôpital convoqués au commissariat de Quimper sous le régime de la garde à vue
2024-50	Modification des statuts de Poher communauté – Prise de compétence « Construction et gestion d'abattoirs (y compris l'exploitation du service public associé) » par Poher Communauté
2024-51	Renouvellement de la convention de mise à disposition d'un attaché territorial (cat A) de la Ville de Carhaix chargé de superviser l'action culturelle au profit de Poher Communauté, à raison d'un mi-temps à compter du 1er Avril 2024
2024-52	Convention de mise à disposition d'un adjoint technique de Poher Communauté, chargé de l'entretien des locaux de la médiathèque, à raison de 10 heures hebdomadaires, au profit de la ville de Carhaix, à compter du 1er Juin 2024
2024-53	Modification du tableau des emplois – Augmentation de la durée hebdomadaire de service d'un poste d'adjoint technique (cat C) de l'école Izella, portée à temps complet (29h actuellement), à compter du 1er septembre 2024 et suppression des postes du service de l'urbanisme (instruction des autorisations du droit des sols) transférés à Poher communauté au 1er Mai 2024.
2024-54	Informations

Présentation et approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 8 avril 2024

Rapporteur : Christian TROADEC

Après en avoir délibéré, les membres Conseil Municipal, à l'unanimité, approuvent le procès-verbal du Conseil Municipal du 8 avril 2024, présenté en annexe.

2024-43 Subventions aux associations 2024

Les membres du conseil municipal sont invités à se prononcer sur les propositions d'attribution de subventions suivantes :

ASSOCIATIONS	MONTANTS 2023 (intégrant les montants déjà votés depuis le 1 ^{er} janvier)	MONTANTS 2024
Associations sportives	101 800 €	103 000 €
Associations culturelles	31 180 €	43 450 €
Associations scolaires	117 931 €	101 532 €
Associations sociales	11 851 €	13 031 €
Associations diverses	4 610 €	4 700 €
TOTAL SUBVENTIONS	267 372 €	265 713 €

1.A – Subventions aux associations sportives

Rapporteur : Jacqueline MAZEAS

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
29	18	23
Vote		
Pour : 23		
Contre :		
Abstention :		

Présents (18) : M. TROADEC Christian, MAIRE,

Mmes : AUFFRET Isabelle, BOUSSARD Laure, JAFFRÉ Hélène, KERDRAON Anne-Marie, LE GUERN Isabelle, MAZEAS Jacqueline, QUILLEROU Marie-Antoinette, ZAIED Martine

et MM : AUFFRET Ludovic, BERGOT Bertrand, BRIAND Philippe, COUTELLER Serge, COTTEN Daniel, GUENVER Yves, L'HOPITAL Rémy, PHILIPPE Hervé, YVINEC Jérôme.

Absents ayant donné procuration (5) : BOULANGER Catherine au profit de Serge COUTELLER, GUILLEMOT Hélène au profit de TROADEC Christian, BERNARD Joseph au profit de MAZEAS Jacqueline, FAUCHEUX Olivier au profit de COTTEN Daniel, MANAC'H Yann au profit de QUILLEROU Marie-Antoinette

Absent : RICHARD Fabienne, CLAUDE Mikael

Ne prennent pas part aux votes et quittent la salle : PENSIVY Patricia, ROGARD Carole, LUCAS Valérie

Ne prend pas part au vote : THOMAS Pierre-Yves (ayant donné procuration)

Le quorum est atteint.

ASSOCIATIONS SPORTIVES – DEMANDE DE SUBVENTION 2024				
N°	Association	Montants attribués en 2023	Propositions Commission sport 2024	Observations
	TOTAL SUBVENTIONS SPORT	101 800	103 000	
	SUBVENTIONS de FONCTIONNEMENT	82 950	83 600	
1	ALCP SECTION ATHLETISME	2 500	2 500	
2	AMICALE KARATE DO CARHAIX	1 000	1 000	
3	ASS SPORTIVE LYCEE DIWAN	350	350	
5	ASSOCIATION SPORTIVE DU COLLEGE BEG AVEL	950	950	
6	ASSOCIATION SPORTIVE DU LYCEE P.SERUSIER	250	250	

7	ASSOCIATION SPORTIVE DU POHER (IME)	300	300	
8	ASSOCIATION SPORTIVE LA TREMEUROISE	250	250	
9	ATHLETIQUE CLUB DE CARHAIX	8 600	8 600	
10	AU ZEN CLUB (JEUX BRETONS)	100	100	
11	AZAHAR FLAMENCO	150	150	
12	BILLARD CLUB CARHAISIEN	100	100	
13	BREIZH SPORT ATTITUDE	200	200	
14	CANOE-KAYAK	1 200	1 200	Convention entre la Mairie et le propriétaire du Moulin du Roy et le CCKC
15	CARHAIX BASKET	1 600	1 600	
16	CARHAIX GOLF	800	800	Développement du volet compétition et activités sportives auprès des jeunes
17	CARHAIX POHER GYMNASTIQUE	3 500	3 500	
18	CARHAIX POHER ROLLER SKATING	1 500	1 500	
19	CARHAIX SPORTS CANINS	300	300	

20	CARHAIX TRIATHLON		200	
21	CARHAIX VTT	500	500	
22	CARHAIX YOGA	100	100	
23	CARHAIXMENT DANSE	1 050	1 050	
24	CARHAIX-NATATION (CLUB NAUTIQUE)	3 000	3 000	
25	CENTRE EQUESTRE	6 300	6 300	
26	CLUB CYCLO-TOURISTE DU POHER	500	500	
28	CLUB DE PETANQUE DU POHER	1 100	1 100	
29	DERNIERES CARTOUCHES	10 000	10 000	
30	ESCRIME CLUB LA RIPOSTE	350	350	
32	HAND BALL ENTENTE MONTS D'ARREE CARHAIX	5 000	5 000	
34	JUDO-CLUB DU POHER	2 300	2 300	
35	LA BOULE BRETONNE CARHAISIENNE	1 050	1 050	

37	LES MARCHEURS DU POHER	200	200	
38	LES PONGISTES DU POHER	500	500	
39	OFFICE DES SPORTS	9 200	9 200	
40	OFFICE DES SPORTS-AIDES PONCTUELLES	3 500	3 500	
42	PETANQUE LOISIRS	150	150	
43	REDERIEN KREIZ BREIZH	200	200	
44	RUGBY CLUB CARHAISIEN	6 000	6 000	
45	Section Compétition Judo club du Poher SEISHINKAN	400	400	
46	SKOL GOUREN		250	
47	SOCIETE DE TIR DU POHER	900	900	
48	TENNIS-CLUB CARHAISIEN	3 800	3 800	
49	UNION CYCLISTE CARHAISIENNE	3 000	3 000	
50	VOLLEY BALL	200	200	

58	CARHAIX FLOORBALL		200	
	TOTAL SUBV EXCEPTIONNELLES	18 850	19 400	
1	ALCP SECTION ATHLETISME	1 000	-	Pas de demande : festival du cross en novembre organisé par la Ligue de Bretagne d'Athlétisme
2	DERNIERES CARTOUCHES	3 000	3 000	Tournoi du Poher Challenge F. Penvern Matches de gala et déplacements jeunes matches Ligue 2
3	HAND BALL ENTENTE MONTS D'ARREE CARHAIX	2 000	2 000	Tournoi fin de saison Soirée années 80 Jumpoland
4	KREIZH BREIZH ELITES	3 000	3 000	Etape du dimanche en centre-ville
5	UNION CYCLISTE CARHAISIENNE	3 000	4 000	Course de la métairie neuve avril : 1 500 euros Course nocturne juillet : 1 500 euros Départemental 19/05/2024 : 1 000 euros
6	OFFICE DES SPORTS	1 000	1 000	Petit tour de France
8	BILLARD CLUB CARHAISIEN	1 000	1 000	Open National de Billard
9	CARHAIX VTT	1 500	1 500	6 heures de VTT
10	CLUB CYCLO TOURISTE DU POHER	500	0	Attribution 2023 - brevets Paris Brest Paris
11	JUDO-CLUB DU POHER	1 000	1 000	Départemental benjamins et interclubs
12	RUGBY CLUB CARHAISIEN	500	1 000	Penn Ar Bed 01-02/06/2024
13	ATHLETIQUE CLUB DE CARHAIX	1 000	1 000	Tournoi jeunes "solidarité" 26/04/2024
14	LES PONGISTES DU POHER		500	Ping tour 31/08/2024

15	CARHAIX TRIATHLON	350	400	Trail 12/05/2024
----	-------------------	-----	-----	------------------

Ces demandes ont été examinées par la commission des sports réunie le mercredi 24 avril 2024 et présentées à la commission des finances réunie le mardi 30 avril 2024.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, approuvent le montant à verser aux associations sportives.

1.B – Subventions aux associations culturelles

Rapporteur : Serge COUTELLER

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
29	18	23
Vote		
Pour : 23		
Contre :		
Abstention :		

Présents (18) : M. TROADEC Christian, MAIRE,

Mmes : AUFFRET Isabelle, BOUSSARD Laure, JAFFRÉ Hélène, KERDRAON Anne-Marie, LE GUERN Isabelle, LUCAS Valérie, MAZEAS Jacqueline, PENSIVY Patricia, QUILLEROU Marie-Antoinette

et MM : AUFFRET Ludovic, BERGOT Bertrand, BRIAND Philippe, COTTEN Daniel, GUENVER Yves, L'HOPITAL Rémy, PHILIPPE Hervé, YVINEC Jérôme.

Absents ayant donné procuration (5) : GUILLEMOT Hélène au profit de TROADEC Christian, BERNARD Joseph au profit de MAZEAS Jacqueline, FAUCHEUX Olivier au profit de COTTEN Daniel, MANAC'H Yann au profit de QUILLEROU Marie-Antoinette, THOMAS Pierre-Yves au profit de BOUSSARD Laure

Absents : BOULANGER Catherine, RICHARD Fabienne, CLAUDE Mikael,

Ne prennent pas part aux votes et quittent la salle : ROGARD Carole, ZAIED Martine, COUTELLER Serge

Le quorum est atteint.

	Associations culturelles	Montants attribués en 2023	Propositions Commission Culture 2024	Observations
		31 180 €	43 450 €	
1	Arti Breizh	500 €	600 €	Organisation d'un marché d'artisans
2	Association France Palestine Solidarité	700 €	700 €	
3	JM France	550 €	550 €	Déplacements réunions du réseau et sélection de spectacles, partenariat Espace Glenmor

4	Bagad Karaez	1 500 €	1 500 €	Ville signataire d'une convention avec Sonerion pour enseignement musical
5	Centre culturel breton Egin	16 000 €	16 000 €	
6	Cercle celtique Ahès-Carhaix	1 500 €	1 500 €	
7	Comité de jumelage Carhaix/Carrickmacross (Ir)	700 €	700 €	
8	Comité de jumelage Carhaix/Dawlish (GB)	700 €	700 €	Accueil d'une délégation au mois de juin
9	Comité de jumelage Carhaix/Waldkappel (All)	700 €	700 €	
10	Comité de jumelage Karaez-Oiartzun	700 €	700 €	
11	Contrechamp	1 200 €	1 200 €	
12	Emglev bro Karaez	730 €	730 €	
13	Eostiñ Spered Ar Yezh (collectage Langue bretonne)	100 €	100 €	
14	L'atelier du Carhaix d'Art	150 €	150 €	
15	Les Amis de l'Orgue	150 €	150 €	
16	Les amis du réseau breton	450 €	2 120 €	
17	Office de la Langue bretonne - Ofis Ar Brezhoneg	1 500 €	1 500 €	
18	Poher Patchwork	150 €	150 €	

19	Roudour	1 200 €	1 200 €	
20	Scrabble Carhaisien	150 €	150 €	
21	Taol Diñs	150 €	300 €	
22	Bienfaits du Gospel	150 €	150 €	
23	Raok	500 €	500 €	
24	Plakatak	150 €	150 €	
25	Arc en Ciel	400 €	400 €	
26	Âmes de Bretagne	500 €	500 €	
SUBVENTIONS EXCETIONNELLES				
10 bis	Comité de jumelage Karaez-Oiartzun	-	1 500 €	30 ans de l'association, 3 accueils et 1 séjour
16 bis	Les amis du réseau breton	-	2 500 €	Organisation d'un festival de la maquette
20 bis	Scrabble Carhaisien	-	200 €	Aide à l'acquisition d'un nouvel ordinateur suite à un changement de logiciel
22 bis	Bienfaits du Gospel	-	150 €	Aide au renouvellement du matériel de sonorisation
27	Cercle celtique Ahès-Carhaix	-	6 000 €	Aide confection de 10 costumes, budget global 8896€

Ces demandes ont été examinées par la commission culture réunie le mercredi 24 avril 2024 et présentées à la commission des finances réunie le mardi 30 avril 2024.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, approuvent le montant à verser aux associations culturelles.

1.C - Subventions aux associations scolaires

Rapporteur : Anne-Marie KERDRAON

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
29	19	25
Vote		
Pour : 25		
Contre :		
Abstention :		

Présents (19) : M. TROADEC Christian, MAIRE,

Mmes : AUFFRET Isabelle, BOUSSARD Laure, JAFFRÉ Hélène, KERDRAON Anne-Marie, LE GUERN Isabelle, LUCAS Valérie, MAZEAS Jacqueline, PENSIVY Patricia, QUILLEROU Marie-Antoinette, ZAIED Martine

et MM : AUFFRET Ludovic, BERGOT Bertrand, BRIAND Philippe, COUTELLER Serge, COTTEN Daniel, GUENVER Yves, L'HOPITAL Rémy, PHILIPPE Hervé

Absents ayant donné procuration (6) : BOULANGER Catherine au profit de Serge COUTELLER, GUILLEMOT Hélène au profit de TROADEC Christian, BERNARD Joseph au profit de MAZEAS Jacqueline, FAUCHEUX Olivier au profit de COTTEN Daniel, MANAC'H Yann au profit de QUILLEROU Marie-Antoinette, THOMAS Pierre-Yves au profit de BOUSSARD Laure

Absent : RICHARD Fabienne, CLAUDE Mikael

Ne prennent pas part aux votes et quittent la salle : ROGARD Carole, YVINEC Jérôme

Le quorum est atteint.

N°	Associations scolaires	Montants attribués en 2023	Propositions Commission affaires scolaires 2024	Observations
	SUBVENTIONS de FONCTIONNEMENT	117 931	101 532	
1	Association PARENTS ELEVES LYCEE POLYVALENT PAUL SERUSIER	250	250	
3	PARENTS d'ELEVES des ECOLES PUBLIQUES de CARHAIX	360	360	
4	ASS. SPORTIVE ET SOCIO CULTURELLE (Bd République)	300	300	
5	APE Collège BEG AVEL (Parents d'élèves)	300	300	
6	AEP Skol Diwan karaez (Parents d'élèves)	150	150	

9	FONCTIONNEMENT ECOLE ENFANT JESUS (733€/enfant Carhaisien)	98 981	83 562	114 enfants*733€ = 83562€ Effectifs janvier 2024 - source : ONDE
10	RESTAURATION SCOLAIRE ECOLE ENFANT JESUS (1,25 €/enfant Carhaisien)	16 940	15 960	114*0,8*1,25*140 = 15960
11	USEP (Union Sportive et éducative de Persivien)	200	200	
12	DIVASKELL - Enfant Jésus	150	150	
13	AZIMUT			
14	LA COOPE	150	150	
15	APE ST TREMEUR	150	150	

Ces demandes ont été examinées par la commission des affaires scolaires réunie le mardi 23 avril 2024 et présentées à la commission des finances réunie le mardi 30 avril 2024.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, approuvent le montant à verser aux associations scolaires.

1.D – Subventions aux associations sociales

Rapporteur : Valérie LUCAS

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
29	22	26
Vote		
Pour : 26		
Contre :		
Abstention :		

Présents (21) : M. TROADEC Christian, MAIRE,

Mmes : AUFFRET Isabelle, BOUSSARD Laure, JAFFRÉ Hélène, KERDRAON Anne-Marie, LE GUERN Isabelle, LUCAS Valérie, MAZEAS Jacqueline, PENSIVY Patricia, QUILLEROU Marie-Antoinette, ROGARD Carole, ZAIED Martine

et MM : AUFFRET Ludovic, BERGOT Bertrand, BRIAND Philippe, COUTELLER Serge, COTTEN Daniel, GUENVER Yves, L'HOPITAL Rémy, PHILIPPE Hervé, YVINEC Jérôme.

Absents ayant donné procuration (6) : BOULANGER Catherine au profit de Serge COUTELLER, GUILLEMOT Hélène au profit de TROADEC Christian, BERNARD Joseph au profit de MAZEAS Jacqueline, FAUCHEUX Olivier au profit de COTTEN Daniel, MANAC'H Yann au profit de QUILLEROU Marie-Antoinette, THOMAS Pierre-Yves au profit de BOUSSARD Laure

Absent : RICHARD Fabienne, CLAUDE Mikael

Ne prend pas part aux votes : BOUSSARD Laure

Le quorum est atteint.

N°	Associations sociales	Montants attribués en 2023	Propositions commission affaires sociales 2024	Remarques
	Total subvention de fonctionnement	11 851	13 031	
1	ADAPEI 29		100	
2	ALECC (ATELIER LECTURE ECRITURE CALCUL de CARHAIX)	250	250	
3	AMICALE DONNEURS DE SANG CARHAIX ET SA REGION	220	220	
4	APF France handicap	120	120	
5	ASP ARMORIQUE (AIDE SOUTIEN PRESENCE)	180	180	
6	ASSOCIATION YAOUANK ATA0 (maison de retraite)	500	500	
7	BANQUE ALIMENTAIRE DU FINISTERE	931	931	
8	C.I.D.F.F. CENTRE D'INFORMATION des DROITS de la FEMME et de la FAMILLE	2 000	2 000	
9	CLUB AMITIE ET LOISIRS	150	150	
10	CROIX ROUGE FRANCAISE (EDF conservation denrées alimentaires)	1 700	1 700	Complément sur de présentation factures
11	CROIX ROUGE FRANCAISE/ CARHAIX	800	800	
13	DON BOSCO-EMERGENCE (aide aux victimes d'infractions)	1 000	1 000	Si dossier de demande
15	France Alzheimer et maladies apparentées	100	100	
16	LA GOURINOISE CONTRE LE CANCER		150	
17	RESTAURANT DU CŒUR	800	800	
18	REVES DE CLOWN	100	150	
19	SECOURS CATHOLIQUE	600	600	
20	SECOURS POPULAIRE Français CARHAIX	800	800	

21	SESAM (Oxyjeunes)- Aides aux jeunes	350	500	
22	UNAFAM		150	Si dossier de demande
23	UNION LOCALE CFDT	550	550	2 bureaux et une salle intersyndicale
24	UNION LOCALE CGT	550	550	Maison des syndicats (2 rue Georges Clémenceau)
26	DIGOR AN TI	150	150	
38	AFSEP		100	
48	CLCV		300	
49	ON SE RENCONTRE		180	

Ces demandes ont été examinées par la commission affaires sociales réunie le lundi 22 avril 2024 et présentées à la commission des finances réunie le mardi 30 avril 2024.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, approuvent le montant à verser aux associations sociales.

1.E – Subventions aux associations diverses

Rapporteur : Daniel COTTEN

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
29	22	28
Vote		
Pour : 28		
Contre :		
Abstention :		

Présents (22) : M. TROADEC Christian, MAIRE,

Mmes : AUFFRET Isabelle, BOUSSARD Laure, JAFFRÉ Hélène, KERDRAON Anne-Marie, LE GUERN Isabelle, LUCAS Valérie, MAZEAS Jacqueline, PENSIVY Patricia, QUILLEROU Marie-Antoinette, RICHARD Fabienne, ROGARD Carole, ZAIED Martine

et MM : AUFFRET Ludovic, BERGOT Bertrand, BRIAND Philippe, COUTELLER Serge, COTTEN Daniel, GUENVER Yves, L'HOPITAL Rémy, PHILIPPE Hervé, YVINEC Jérôme.

Absents ayant donné procuration (6) : BOULANGER Catherine au profit de Serge COUTELLER, GUILLEMOT Hélène au profit de TROADEC Christian, BERNARD Joseph au profit de MAZEAS Jacqueline, FAUCHEUX Olivier au profit de COTTEN Daniel, MANAC'H Yann au profit de QUILLEROU Marie-Antoinette, THOMAS Pierre-Yves au profit de BOUSSARD Laure

Absent : CLAUDE Mikael

Le quorum est atteint.

N°	Associations diverses	Montants attribués en 2023	Propositions 2024	Observations
	SUBVENTIONS de FONCTIONNEMENT	4 610 €	4 700 €	
1	Amicale des Anciens Cols Bleus de Carhaix et des Environs	55 €	100 €	

2	Association Carhaix-Tiers Monde	400 €	400 €	
3	Comité de foire Kala Goan (Foire aux chevaux)	4 000 €	4 000 €	Foire aux chevaux
4	Echange et Compagnie	Convention		
5	FNACA (Anciens combattants)	155 €	200 €	Rue de la Tour d'Auvergne (ex Maison Lebreton)

Ces demandes ont été examinées par la commission des finances réunie le mardi 30 avril 2024.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, approuvent le montant à verser aux associations diverses.

2024-44 Participation 2024 pour les séjours pédagogiques des enfants dont la résidence principale est à Carhaix

Rapporteur : Anne-Marie KERDRAON

Dans le cadre des séjours pédagogiques auxquels participent les enfants dont la résidence principale est à Carhaix, la Ville verse une somme de 6.10 € par nuitée.

Il est proposé pour 2024 de fixer cette participation à **6.20 €** (+2% par rapport à 2023) par nuitée.

Ce point a été présenté en commission des finances réunie le 30 avril 2024.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, acceptent de verser en 2024, aux enfants dont la résidence principale est à Carhaix, une somme de 6.20 € par nuitée lors des séjours pédagogiques.

2024-45 Candidature Appel à projet « révéler et réinvestir l'architecture en pan de bois »

Rapporteur : Jacqueline MAZEAS

La région Bretagne a relancé l'appel à projet « Révéler et investir l'architecture urbaine en pan de bois ». Débuté en 2020, cet appel à projet permet à son lauréat de bénéficier d'un accompagnement dans la conduite des projets sur ces maisons : datation, orientations sur les travaux de restauration, etc. Il permet également l'octroi d'une subvention, qui pour une commune telle que Carhaix (moins de 10 000 habitants) peut couvrir jusqu'à 70% du coût total de l'opération projetée.

Cette aide, uniquement depuis cette année, est aussi ouverte aux privés. Mais elle est conditionnée à la participation des propriétaires au financement des diagnostics à hauteur de 5% minimum.

Carhaix dispose de dix maisons dites « à pans de bois », dans son centre historique et commerçant. La connaissance de l'histoire de ce patrimoine, ainsi que sa mise en valeur et sa réhabilitation serait un

atout pour la commune, notamment dans un contexte de revitalisation du centre-ville et du développement touristique de Carhaix.

Dans cet objectif, un dossier de candidature a été constitué.

Cette candidature comprend un inventaire des maisons carhaisiennes à pans de bois, principalement situées dans le centre historique, ainsi qu'un projet détaillé.

Au regard de l'état des maisons à pans de bois inventoriées, le parti pris du projet est de prioriser les missions de diagnostic historique et sanitaire. Les aides régionales sollicitées dans le cadre de cette candidature seraient donc destinées à la mobilisation de cabinets d'études pour la réalisation de diagnostics.

Les arguments avancés en faveur de Carhaix dans la candidature seront les suivants :

- Qualité de l'inventaire des maisons, manifestement ou supposément à pans de bois.
- Intégration de cette démarche dans les opérations de revitalisation du centre-ville et d'amélioration de l'habitat (Travaux de la Place de la mairie, OPAH-RU...).
- Des projets concernant des maisons à pans de bois sont déjà en cours (maison du Sénéchal, maison Thomas).
- Un enjeu touristique fort avec un potentiel concernant la mise en place d'un trajet thématique dans le centre-ville, avec la création de panneaux pédagogiques notamment.
- Intention de créer un marquage spécifique de ces maisons comme « bâtiments remarquables » lors de la prochaine procédure de changement du PLU.

L'architecture en pan de bois constitue un patrimoine fragile souvent confronté à des enjeux de conservation, de sécurité et d'usage. L'aide régionale permet d'établir un bilan de l'état sanitaire d'un ou de plusieurs bâtiments en pan de bois urbain, ou de réaliser des études dendrochronologiques, dans l'optique d'orienter et de préparer des travaux de restauration.

Ce point a été présenté en commission des finances réunie le 30 avril 2024 et en commission urbanisme réunie le 2 mai.

Christian TROADEC indique que les photos des maisons concernées sont annexées. Il précise qu'il en existe une dizaine, situées rue des Ursulines, rue Brizeux, rue de la Tour d'Auvergne, rue des Carmes et rue Félix Faure. Il explique que neuf des maisons sont du XVIème siècle et une du XVème siècle, la maison « Thomas » : une étude sur l'âge du bois de ces constructions a déjà été réalisée. Il rajoute qu'une étude est en cours pour la restauration de la maison « Thomas », qui devrait avoir lieu en 2025. Il conclut en indiquant que cela permettra de préserver ce patrimoine exceptionnel.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décident de candidater à cet appel à projet

- Autorisent M. Le Maire à déposer un dossier et à signer tout document relatif à ce dossier afin de bénéficier d'une subvention pour réaliser un inventaire des maisons à pan de bois et un diagnostic sanitaire. Le montant de la subvention pouvant être obtenu est plafonné à 15 000 €.

2024-46 Achat d'un kilomètre lors du passage de la Redadeg 2024 à Carhaix

Rapporteur : Marie-Antoinette QUILLEROU

La Redadeg est une course de relais solidaire, festive et populaire, sans compétition, ouverte à tous. Les familles, jeunes et moins jeunes, enfants, parents et grands-parents courent ensemble. L'enjeu est de transporter un message en breton à travers la Bretagne, sans s'arrêter et le grand gagnant est la langue bretonne.

L'événement mobilise des milliers de personnes à travers la Bretagne et génère un enthousiasme communicatif.

Les kilomètres sont vendus aux particuliers, aux collectivités, aux entreprises, aux associations...c'est à dire à toute personne privée ou morale souhaitant contribuer à l'événement et apporter son soutien à la langue bretonne. Les bénéfices sont redistribués à des projets qui favorisent l'usage de la langue bretonne au quotidien dans la vie sociale et familiale.

Le coût d'achat d'un kilomètre pour une commune de plus de 3 000 habitants est de 350 €.

Ce point a été présenté en commission des finances réunie le 30 avril 2024.

Marie-Antoinette QUILLEROU précise que la Redadeg passera le jeudi 23 mai. Elle indique qu'avant 18h, les lycéens Diwan seront au niveau de Kerampuilh. Elle ajoute qu'ensuite, les scolaires des filières bilingues et Diwan vont courir de la locomotive jusqu'au square des statues des sœurs Goadec. Elle explique enfin que la course, côté Ville de Carhaix, continuera vers la rue de l'abattoir.

Après en avoir délibéré, et afin de participer à la promotion du breton avec Ar Redadeg 2024, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, décident de verser une participation de 350 € pour le kilomètre 1633.

2024-47 « Pôle funéraire public du Centre Bretagne » - Affectation du produit de la cession des métaux - Liste des bénéficiaires du don versé par le crématorium de Carhaix dans le cadre de la valorisation des résidus métalliques issus des crémations

Rapporteur : Valérie LUCAS

Les dispositions des nouveaux articles L. 2223-18-1-1 et R. 2223-103-1 du Code général des collectivités territoriales prévoient que le produit financier du retraitement des résidus métalliques doit être inscrit en recettes de fonctionnement du crématorium où les métaux ont été recueillis, ce produit ne pouvant être destiné qu'aux deux opérations suivantes :

- Financement de la prise en charge des obsèques des personnes dépourvues de ressources suffisantes ;
- Don à une association d'intérêt général ou à une fondation reconnue d'utilité publique. Dans cette hypothèse, les dispositions précitées prévoient, le don sera effectué auprès d'une association ou d'une fondation figurant sur une liste établie par l'organe délibérant de l'autorité délégante après consultation du délégataire dans le cas d'un crématorium exploité en délégation de service public.

VU les articles L. 2223-18-1-1 et R. 2223-103-1 du Code général des collectivités territoriales précisant les opérations auxquelles peut être destiné le produit financier du retraitement des résidus métalliques des crémations ;

CONSIDÉRANT que pour permettre à la Société d'économie mixte locale « Pôle Funéraire Public de Centre Bretagne », délégataire du service public, de verser le produit financier du retraitement des résidus métalliques à l'association La Gourinoise, l'office des sports de Carhaix et la fondation Ildys, il convient d'approuver ces associations en tant que bénéficiaires ;

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Approuvent le choix du délégataire, de préconiser le système fondé sur le don du produit financier issu de la valorisation des résidus métalliques à des associations d'intérêt général ;**
- **Approuvent la désignation de l'association « fondation Ildys » en tant que bénéficiaire pour un montant de 1 000 euros (mille euros) et des associations « La Gourinoise Contre le Cancer » pour un montant de 5 885,65 euros (cinq mille huit cent quatre-vingt-cinq euros et soixante-cinq centimes) et « l'Office des Sports de Carhaix » pour un montant de 5 885,65 euros (cinq mille huit cent quatre-vingt-cinq euros et soixante-cinq centimes) en tant que bénéficiaires, à parts égales, du don de la part du Crématorium sous forme de produit financier issus de la valorisation des résidus métalliques.**

2024-48 Identifications des ZAE nR sur la commune de Carhaix-Plouguer

Rapporteur : Jacqueline MAZEAS

Dans le cadre de la loi n°2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables, l'Etat a demandé aux communes de définir des zones d'accélération des énergies renouvelables dites « ZAE nR ». Ces zones consistent en des sites privilégiés et adaptés pour développer les énergies renouvelables (panneaux photovoltaïques en toiture, ombrières, méthanisation ...).

Dans ce cadre, la commune de Carhaix-Plouguer a travaillé sur l'identification de secteurs pour l'implantation de divers moyens de production d'énergies renouvelables.

Une consultation du public a été organisée du 22 mars 2024 au 05 avril 2024 inclus, afin de recueillir l'avis et les idées de la population locale. Bien que la consultation ait été annoncée dans plusieurs journaux locaux, il n'y a pas eu de contribution du public.

L'avis de la commission urbanisme étant favorable aux propositions émises, et en l'absence de modifications souhaitées par la population, il est proposé de valider les ZAE nR identifiées.

Ce travail sera soumis à délibération du conseil communautaire, selon la procédure, avant transmission aux services de l'Etat.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, valident les ZAE nR identifiées.

2024-49 Motion de soutien aux défenseurs de l'hôpital convoqués au commissariat de Quimper sous le régime de la garde à vue

Rapporteur : Christian TROADEC

Le Conseil Municipal de Carhaix s'insurge contre les convocations reçues par une dizaine de défenseurs de l'hôpital pour être auditionnés, sous le régime de la garde à vue, au commissariat de police de Quimper du 14 au 24 mai prochain.

Ces convocations font suite à la rencontre qui s'est déroulée le 14 septembre 2023 au siège départemental de l'Agence régionale de santé, à laquelle participaient une délégation d'élus, de représentants syndicaux et de membres des comités de vigilance et de défense de l'hôpital de Carhaix.

Une mobilisation légitime des habitants du centre bretagne pour le maintien de l'égalité aux soins et de la garantie que les urgences du centre hospitalier de Carhaix rouvraient 24h/24 et 7j/7.

Presque un an plus tard, rien n'a changé ! Depuis le début de l'été 2023, le service est fermé jour et nuit et une régulation par le 15 est toujours en place, malgré le protocole signé à l'automne dernier.

Les convocations devant la police arrivent plus vite que les médecins aux urgences !

Le Conseil Municipal appelle la population à se mobiliser pour soutenir les personnes convoquées dans les prochains jours et demande le retrait immédiat de ces plaintes.

Christian TROADEC précise que les arguments utilisés pour justifier des convocations sont mensongers, il indique qu'il n'y a eu ni séquestration ni violence. Il rajoute espérer que ces plaintes soient retirées le plus vite possible et que les ennuis causés aux militants sincères du service public soient stoppés.

Il continue en expliquant que l'on entre dans une nouvelle période de crise, période qui sera dure. Il espère qu'ils seront nombreux à Quimper dans les prochains jours : tout sera mis en œuvre pour obtenir satisfaction. Il espère également que les urgences puissent réouvrir 24h/24 et 7j/7 à l'issue de cette période de crise. Il déplore les méthodes d'intimidation utilisées dans l'unique but de faire peur à des militants honnêtes et sincères qui ne font que défendre l'intérêt général : il rappelle que les militants ne le font pas pour eux mais pour les autres, pour toutes celles et ceux qui parfois, ne peuvent pas se déplacer. Il indique qu'une grande réunion aura lieu le 24 mai à l'espace Glenmor.

Il explique que le protocole d'accord avait été signé le 27 octobre dernier en préfecture, avec bon nombre de signataires, et pas des moindres, puisqu'il s'agissait de la directrice de l'ARS, M. Le Préfet du Finistère, M. Le Président du Conseil Régional, M. Le Président du Conseil Départemental, les cinq Présidents des EPCI du Pays COB. Il précise qu'avait été acté la garantie du maintien définitif de la maternité et de la chirurgie mais aussi la réouverture des urgences, avec un délai suffisant pour que la réouverture soit effective 24h/24 et 7j/7. Il estime avoir été assez patient car cela dure depuis plusieurs mois. Il rappelle que les personnes sont encore obligées de faire le 15 pour être redirigées vers Morlaix, Quimper, Brest et même Pontivy à un moment, ce qui amène à une chute drastique des admissions aux urgences. Il souligne également qu'à Carhaix, il n'y a pas d'autres alternatives car il n'y a que l'hôpital public et aucune structure privée, ce qui implique pour les personnes soit, de se déplacer à une heure de route, avec les risques que cela comporte et avec la mobilisation des pompiers, soit, pour d'autres, face à ces difficultés, renoncer à se soigner. Il précise qu'en effet, ont été reçus plusieurs témoignages de personnes qui ne vont plus se soigner, et de personnes décédées faute de soin. Il explique que face à cela, la seule réponse qui est apportée, sont des convocations en justice pour les militants qui défendent le droit à la santé pour tous dans le centre Bretagne, qui est un droit inaliénable. Il rajoute que cela est inadmissible et scandaleux, et qu'il faudra agir avec force dans les jours à venir pour trouver une solution pérenne pour l'hôpital de Carhaix - cela fait 16 ans que ça dure, depuis 2008 avec la fermeture de la maternité et de la chirurgie : il rappelle qu'ils avaient tenus bon, et qu'ils avaient gagné. Il compte donc cette fois-ci obtenir satisfaction pour les urgences et précise que c'est le combat qui sera mené dans les jours prochains, afin que l'Etat et le gouvernement soient certains de leur détermination, parce que cette décision est uniquement politique. Il explique que cette organisation sanitaire risque de faire couler l'hôpital de Carhaix et il affirme qu'il en est hors de question. Il indique que leur force est là et qu'ils se retrouveront dans la rue, devant la Préfecture, demain matin, pour aller ensuite au

cortège et accompagner Matthieu [GUILLEMOT] à qui il fait part de toute sa solidarité et dont il souligne le courage qu'il a de faire face à toute cette tempête qui s'abat sur lui comme sur les autres militants pour le droit à la santé pour tous. « On est à tes côtés Matthieu ».

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, approuvent la présente motion.

2024-50 Modification des statuts de Poher communauté – Prise de compétence « Construction et gestion d'abattoirs (y compris l'exploitation du service public associé) » par Poher Communauté

Rapporteur : Jacqueline MAZEAS

Reconnu par tous comme un outil primordial pour le maintien et le développement de notre filière départementale de viande locale de qualité, l'abattoir actuel multi-espèces du Faou construit en 1964 ne peut plus répondre aux présentes attentes sanitaires et de modernisation des process. Faute d'investissement dans un nouvel outil d'abattage aux normes, il sera fermé par les services sanitaires de l'Etat.

C'est pourquoi le projet de construction d'un nouvel abattoir public multi-espèces, ouvert à tous et pour tout calibre est une nécessité pour le département, son agriculture, ses habitants et ses EPCI

Un avis d'appel d'offre pour la construction d'un nouvel outil d'abattage a par conséquent été lancé en 2022. Les réponses obtenues ont mis en évidence un montant des travaux plus élevé qu'attendu : 15 572 441 € HT contre 10 518 630 € HT initialement estimé. Le marché a été classé comme infructueux et un nouvel appel d'offre a été publié en novembre 2023.

L'augmentation du coût des travaux ne permettant plus à la communauté de communes Presqu'île de Crozon – Aulne Maritime de porter seule ce projet d'envergure départementale, une autre solution de portage juridique et financier devait être trouvée.

La solution qui a été partagée et trouvée avec les élus communautaires de la CCPCAM est de **constituer un syndicat mixte**. Un comité technique et un comité de pilotage ont par la suite été constitués entre les EPCI du Finistère afin de travailler sur la création de ce syndicat.

A la création de celui-ci, tous les actes, contrats et engagements pris au préalable par la Communauté de Communes Presqu'île de Crozon-Aulne Maritime seront automatiquement transférés au nouveau syndicat mixte.

En revanche, pour valablement pouvoir adhérer à ce dernier, chaque EPCI doit avoir pris la compétence « Abattoirs », pour pouvoir la transférer ensuite au syndicat lors de son adhésion.

L'objectif est une **délibération par les instances des EPCI** avant le 31/12/2023. Les communes membres auront ensuite un délai de 3 mois pour délibérer sur cette compétence.

C'est en ce sens qu'il est proposé à Poher Communauté de prendre la compétence « Construction et gestion d'abattoirs (y compris l'exploitation du service public associé) », sur le fondement des dispositions de l'article L. 5211 – 17 du code général des collectivités territoriales permettant le transfert d'une compétence facultative à un EPCI.

Ce point a été présenté en Bureau Communautaire le 7 décembre.

Vu la délibération n° 2023-144 du 21 décembre 2023 de Poher Communauté approuvant la modification de ses statuts,

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, approuvent :

- ***La prise de compétence « Construction et gestion d'abattoirs (y compris l'exploitation du service public associé) »***
- ***Le transfert de la compétence « Construction et gestion d'abattoirs (y compris l'exploitation du service public associé) » au syndicat mixte chargé de la construction et de la gestion du nouvel abattoir du Faou***

2024-51 Renouvellement de la convention de mise à disposition d'un attaché territorial (cat A) de la Ville de Carhaix chargé de superviser l'action culturelle au profit de Poher Communauté, à raison d'un mi-temps à compter du 1er Avril 2024

Rapporteur : Patricia PENSIVY

Par délibération du 28 septembre 2017, le conseil communautaire s'était prononcé favorablement pour une réorganisation de l'école de musique, avec le positionnement d'un « directeur de l'action culturelle » assurant l'articulation entre Poher communauté et la commune de Carhaix.

Depuis cette date, c'est donc le directeur du centre culturel Glenmor qui supervise l'action culturelle communautaire, mise en œuvre au travers de l'école de musique.

La quotité de travail correspond à un mi-temps.

Les modalités de mise à disposition entre les deux parties sont contenues dans une convention qui précise notamment les points suivants :

- La durée hebdomadaire du travail et la répartition des jours travaillés
- La durée de la mise à disposition
- La gestion de la situation administrative de l'agent
- Le contrôle et l'évaluation de l'activité de l'agent
- Le remboursement des rémunérations et des charges sociales correspondantes

L'agent a donné son accord par courrier en date du 15 Mars 2024

Le Comité Social Territorial a émis un avis favorable le 19 Avril 2024

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité :

- ***Approuvent la signature de la convention de renouvellement de la mise à disposition d'un attaché territorial (cat A) à raison d'un mi-temps à compter du 1^{er} avril 2024***
- ***Autorisent Monsieur le Maire ou l'adjointe au maire chargée des Ressources Humaines à signer tout acte nécessaire à l'élaboration de la présente délibération.***

2024-52 Convention de mise à disposition d'un adjoint technique de Poher Communauté, chargé de l'entretien des locaux de la médiathèque, à raison de 10 heures hebdomadaires, au profit de la ville de Carhaix, à compter du 1er Juin 2024 –

Rapporteur : Patricia PENSIVY

Depuis le 10 Février 2020, un adjoint technique de Poher communauté assure l'entretien des locaux de la médiathèque de la Ville de Carhaix, à raison de 10 heures hebdomadaires. Une convention de prestation de service a été signée à cet effet.

L'agent concerné a été nommé stagiaire au 1er juin 2023, et sera titularisé au 1er Juin prochain. Il convient désormais de signer une convention de mise à disposition, sur ces mêmes bases à compter du 1er Juin 2024.

Les modalités de mise à disposition entre les deux parties sont contenues dans une convention qui précise notamment les points suivants :

- La durée hebdomadaire du travail et la répartition des jours travaillés
- La durée de la mise à disposition
- La gestion de la situation administrative de l'agent
- Le contrôle et l'évaluation de l'activité de l'agent
- Le remboursement des rémunérations et des charges sociales correspondantes

L'agent a donné son accord par courrier en date du 4 avril 2024

Le Comité Social Territorial a émis un avis favorable le 19 Avril 2024

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité :

- ***Approuvent la signature de la convention de la mise à disposition d'un adjoint technique (cat C) de Poher communauté, à raison de 28% du temps complet, à compter du 1er Juin 2024***
- ***Autorisent Monsieur le Maire ou la conseillère municipale chargée des Ressources Humaines à signer tout acte nécessaire à l'élaboration de la présente délibération.***

2024-53 Modification du tableau des emplois – Augmentation de la durée hebdomadaire de service d'un poste d'adjoint technique (cat C) de l'école Izella, portée à temps complet (29h actuellement), à compter du 1er septembre 2024 et suppression des postes du service de l'urbanisme (instruction des autorisations du droit des sols) transférés à Poher communauté au 1er Mai 2024.

Rapporteur : Patricia PENSIVY

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil Municipal de la Ville de Carhaix de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant le fonctionnement des services, il convient de modifier par délibération le tableau des emplois établi en date du 8 Avril 2024.

1/ Les travaux d'agrandissement et de rénovation de l'école Izella seront achevés pour la rentrée de septembre prochain. Le nouveau bâtiment a été pensé pour offrir davantage de confort de fonctionnement, d'espaces et il répond aux normes réglementaires PMR, concernant les sanitaires. Le volume horaire nécessaire pour assurer l'entretien des locaux sera, de ce fait, majoré en conséquence.

Afin d'assurer ces tâches supplémentaires, il convient de porter la durée hebdomadaire de service du poste d'un adjoint technique titulaire, employé à temps non complet (29 heures), à temps complet à compter du 1^{er} Septembre 2024.

L'agent a donné son accord par courrier en date du 4/04/2024.

Le Comité Social Territorial Commun a émis un avis favorable le 19 Avril 2024.

2/ Par délibération en date du 8 Avril 2024, le conseil municipal a approuvé le transfert du personnel chargé de l'instruction du droit des sols au service de l'urbanisme, à Poher Communauté, dans le cadre de la création d'un service commun entre Poher communauté et les communes membres.

Il convient de mettre à jour le tableau des emplois comme suit :

- Suppression d'un poste d'adjoint administratif (cat C) – rédacteur (cat B)
- Suppression d'un poste d'adjoint administratif – adjoint administratif principal 1^{ère} classe (cat C)
- Suppression d'un poste d'adjoint administratif – adjoint administratif principal 1^{ère} classe (cat C)

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le tableau des emplois,

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité :

- approuvent la modification du tableau des emplois à compter du 1^{er} mai 2024 ;

- autorisent le Maire ou l'Adjointe au Maire chargée des Ressources Humaines à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération et à inscrire les crédits nécessaires au budget.

2024-54 - Informations

Rapporteur : Christian TROADEC

Marchés publics attribués

1. Accord-cadre à Bons de Commande pour les travaux sur le Réseau d'Eau Potable - 2024-2027

Marché annuel, reconductible 3 fois

Montant annuel de travaux : minimum : 25 000 €HT – Maximum : 600 000 €HT

Type de Procédure : Procédure adaptée– Mégalis+Le Télégramme

Date de lancement de la consultation : 26 décembre 2023

Date limite de réception : 15 février 2024 à 14:00

Retraits de dossiers : 8

Registre des dépôts : 2

Offres reçues : 1 offre recevable (le 2^e dépôt est une lettre d'excuse)

Après négociation, le marché est attribué à : **SAS TOULGOAT** 489 ZI de Stang Bleï - 56110 GOURIN

2. Accord-cadre à Bons de Commande pour les travaux de renouvellement et de modernisation des réseaux d'eaux usées - 2024-2027

Marché annuel, reconductible 3 fois

Montant annuel de travaux : minimum : 25 000 €HT – Maximum : 700 000 €HT

Type de Procédure : Procédure adaptée – Mégalis + Le Télégramme

Date de lancement de la consultation : 27 décembre 2023

Date limite de réception : 22 février 2024 à 14:00

Retraits de dossiers : 13

Registre des dépôts : 2

Offres reçues : 1 offre recevable (le 2^e dépôt est une lettre d'excuse)

Après négociation, le marché est attribué à : **SAS TOULGOAT** 489 ZI de Stang Bleï - 56110 GOURIN

Les membres du Conseil Municipal en prennent acte.

Clôture à 18H55

**Les délibérations et les pièces jointes sont consultables en mairie
Du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00**

**La secrétaire de séance
Patricia PENSIVY**



**Le Président de séance
Christian TROADEC**



La séance complète ainsi que les débats sont consultables en intégralité sur le site internet de la ville de Carhaix à l'adresse suivante :

[Site officiel de la ville de Carhaix - Comptes rendus du conseil municipal \(ville-carhaix.bzh\)](http://ville-carhaix.bzh)